

## **ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE DE LA PROVINCE DU LUALABA ENGAGEES DANS LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET LA TRANSPARNCE DES RESSOURCES NATURELLES**

### **Mémemorandum des organisations de la société civile du Lualaba sur le rapport initial de la deuxième validation de la République Démocratique du Congo.**

#### **I. Contexte**

La République Démocratique du Congo est membre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives depuis 2005. Après avoir passé avec succès la première validation en 2014, elle devrait connaître la deuxième deux ans après, soit en 2016.

Après plusieurs reports dus au départ, aux difficultés financières rencontrées par l'ITIE international ; et par la suite à la demande de la RDC qui a connu des sérieux problèmes dans le fonctionnement de son Groupe Multi Partite entre 2016 et début 2017, le deuxième processus de validation a finalement débuté en octobre 2018.

Dans ce cadre et suivant la procédure requise en la matière, le Secrétariat International a dépêché une équipe qui a collecté les données initiales et a eu des consultations avec toutes les parties prenantes (Gouvernement, Entreprises extractives et Société Civile) pour récolter leurs avis sur la mise en œuvre des exigences de la Norme ITIE en RDC, identifier les progrès réalisés et préparer le rapport initial devant être transmis au validateur indépendant.

Comme l'exige la Norme et le manuel de procédure de validation, le Secrétariat International devrait partager le draft de ce rapport initial avec toutes les parties prenantes afin que ces dernières fournissent leurs inputs qui doivent être intégrés dans le rapport initial.

C'est dans cet ordre d'idée que le Secrétariat International a partagé avec le Secrétariat Technique au mois d'avril 2019, la première mouture du rapport initial. Ce document a été partagé officiellement le 29 avril avec les parties prenantes pour leurs permettre de fournir leurs commentaires et propositions d'amélioration.

Soucieux de participer efficacement dans cette phase du processus de la validation, les Organisations de la Société civile du Lualaba ont organisé un atelier en collaboration avec le Centre Carter afin d'analyser le draft du rapport initial et fournir les contributions qui seront transmises au Comité Exécutif de l'ITIE/ RDC, aux autres parties prenantes, ainsi qu'au Secrétariat International.

## **II. OBJECTIFS :**

### **a. Objectif général**

L'objectif général de cet atelier est de faire participer activement les OSC du Lualaba à cette phase du processus de validation en proposant des recommandations et actions pouvant améliorer le rapport initial de validation d'une part ; et permettre à la RDC de maintenir son statut de pays conforme d'autre part.

## **II. Méthodologie**

Pour atteindre les objectifs assignés et résultats attendus à l'issu des travaux, les participants ont procédé de la manière ci-après :

- Faire la récapitulation sur le processus de validation ;
- Passer en revue les notes ou cotations attribuées par le Secrétariat international par rapport aux progrès enregistrés sur l'ensemble des exigences de la Norme ayant fait l'objet de la validation ;
- Ajuster la cotation sur certaines exigences où les participants estiment que la cotation donnée ne correspondait pas, ce changement effectué a été justifié tout en démontrant les progrès et faiblesses constatés ;
- Proposer les actions concrètes et prioritaires à entreprendre afin d'améliorer la mise en œuvre de la norme ainsi que la cote sur la validation.

### III. RESULTATS DES TRAVAUX :

#### A. Revue de l'évaluation du SI :

EITI Requirements		LEVEL OF PROGRESS					Observations : progrès ou problèmes
		No progress	Inadequate	Meaningful	Satisfactory	Beyond	
Categories	Requirements						
MSG oversight	Government engagement (#1.1)				*		RAS
	Industry engagement (#1.2)				*		RAS
	Civil society engagement (#1.3)				*		RAS
	MSG governance (#1.4)			*			<p><b>La Côte doit être maintenue</b> parce que, malgré que l'ITIE-RDC dispose d'un Groupe Multipartite, ce dernier est buté à des très sérieux problèmes de gouvernance. Il s'agit de problèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nouveau Décret portant création et fonctionnement de l'ITIE en RDC, non</li> </ul>

						<p>encore signé alors que le premier est dépassé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retard dans le recrutement du Coordonnateur national de l'ITIE en remplacement de Mack NDUMBA.</li> <li>- Non application du manuel de procédure à l'ITIE existant.</li> <li>- Irrégularité des réunions du GMP (La dernière réunion date d'il y a 7mois, soit novembre 2018).</li> <li>- Budget ITIE excessivement élevé par rapport aux activités, charges du fonctionnement et zones de couvertures.</li> </ul>
	Work plan (#1.5)					<b>RAS</b>
<b>Licenses and contracts</b>	Legal framework (#2.1)				*	<b>RAS</b>
	License allocations (#2.2)			*		<b>RAS</b>
	License register (#2.3)			*		<b>Nous maintenons la cote Significative</b> par rapport au registre dans le secteur minier. Tandis que pour le secteur des hydrocarbures nous pensons que c'est inadéquat parce que son registre n'est ni exhaustif ni à jour.
	Policy on contract disclosure (#2.4)				*	<b>Nous maintenons la cote</b> mais le débat demeure par rapport à la mise en œuvre complète de la politique en matière de transparence des contrats, leurs avenants et annexes.
	Beneficial ownership (#2.5)					
	State participation (#2.6)			*		<b>Nous maintenons la cote du fait que :</b>

						<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les règles existent et sont divulguées mais ce sont les pratiques qui posent problème ;</li> <li>- Quelques prêts contractés par ces EPE dont ceux de la GCM ont été divulgué mais pas les garanties fournies aux entreprises ayant accordées ces différents prêts Cfr le rapport 2016.</li> </ul>
<b>Monitoring production</b>	Exploration data (#3.1)				*	<p><b>Nous maintenons la cote</b> mais il manque des précisions sur l'exploration parce que la norme exige en son point 3.1. Que toutes les activités d'exploration en cours soient signalées dans le rapport ITIE.</p> <p>Nous constatons que certaines entreprises continuent l'exploration sur terrains mais cela n'a pas été signalé dans le rapport ITIE notamment le cas de l'entreprise KAMOA COPPER dans son projet KAKULA cfr. le rapport 2016 et site du cadastre minier.</p>
	Production data (#3.2)				*	<b>RAS</b>
	Export data (#3.3)					*
<b>Revenue collection</b>	Comprehensiveness (#4.1)				*	<b>RAS</b>
	In-kind revenues (#4.2)					<b>RAS</b>
	Barter agreements (#4.3)					<b>RAS</b>
	Transportation revenues (#4.4)					<b>RAS</b>
	SOE transactions (#4.5)				*	<b>RAS</b>
	Direct subnational payments (#4.6)					*

						Secteur de Luilu, etc. ont déjà commencé à recevoir leur cote de redevance minière.
	Disaggregation (#4.7)				*	<b>RAS</b>
	Data timeliness (#4.8)				*	<b>Nous maintenons la cote à significative</b> Parce que la publication des rapports ITIE ne respecte pas le délai fixé par la norme exigence 4.8. Nous constatons qu'en RDC le rapport est toujours publié pendant la période de mesure de grâce.
	Data quality (#4.9)				*	<b>RAS</b>
<b>Revenue allocation</b>	Distribution of revenues (#5.1)				*	<b>RAS</b>
	Subnational transfers (#5.2)				*	<b>RAS</b>
	Revenue management and expenditures (#5.3)					
<b>Socio-economic contribution</b>	Mandatory social expenditures (#6.1.)				*	<b>Nous maintenons la cote</b> mais signalons que le nombre d'entreprises qui publient ces dépenses est très faible. Plus de 70% d'entreprises retenues dans le périmètre ne divulguent pas encore les dépenses sociales conformément à l'esprit de la Norme ITIE.
	SOE quasi-fiscal expenditures (#6.2)				*	<b>Nous maintenons la cote tout en signalant le fait qu'un</b> des facteurs à la base de cette note ou cote est l'absence d'une définition claire et compréhensive de ce qu'on entend par dépenses quasi fiscales principalement par les parties déclarantes. Mais aussi, il y a eu du retard dans l'exécution de la recommandation faite par toutes les parties prenantes dans les rapports ITIE 2015 et 2016 à savoir celle d'organiser une session avec toutes les parties prenantes pour donner un contenu clair et un référentiel sur ce qui doit être

						entendu comme dépenses quasi-fiscal à l'instar des travaux sur les dépenses sociales organisée en mai 2018. Le ST a déjà commencé à organiser les réunions à ce sujet.	
	Economic contribution (#6.3)				*	<b>RAS</b>	
<b>Outcomes and impact</b>						<p><b>Nous ramenons à la côte satisfaction</b> parce que la publication de rapports se fait plus en ligne que sur papier ;</p> <p>Les rapports ne sont pas publiés en langues locales et ne sont pas accessibles pour tous, notamment les communautés locales impactées directement par les activités minières et pétrolières ;</p> <p>C'est pareil aussi pour le débat public, la dissémination auprès des communautés ne plus effective.</p> <p>Le débat est dans la plupart de cas engagées par les OSC, les institutions publiques ne se sentent pas concernées alors que le changement souhaité et pouvant découler de ce débat provient d'eux. Elle ne s'approprie pas les informations qui sont publiées dans les cadres de l'ITIE, et les activités des OSC sur ces informations sont considérées comme des attaques dans la plus par des cas au lieu d'être reçu positivement.</p>	
		Public debate (#7.1)				*	
		Data accessibility (#7.2)					
		Follow up on recommendations (#7.3)				*	<b>RAS</b>
		Outcomes and impact of implementation (#7.4)				*	<b>RAS</b>

## B. Actions pour mettre en œuvre les mesures correctives du SI

Exigence	Recommandations rapport Initial de la validation	Constat dans le Plan de Travail	Actions à mener	Délai	Responsable
Fonctionnement du groupe multipartite (1.4)	Adopter la procédure de nomination publique avant la sélection du groupe multipartite.	Prévue mais non encore réalisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'une large concertation entre toutes les entreprises du secteur pour adopter un manuel des procédures claires de désignation de leurs délégués au comité exécutif ;</li> <li>- Renouvellement de la composition de la composante entreprise au GMP/CE.</li> </ul>	2 mois	CE et Présidence de la République.
	Renouvellement de la composition du groupe multipartite conformément aux procédures statutaires.	Non prévue	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser en toute urgence le recrutement d'un coordonnateur qui rencontre l'assentiment de toutes les parties prenantes et l'esprit de la Norme et les règles</li> </ul>	1 mois	Collègues des entreprises et CE.



			<p>de concurrence et de transparence.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le groupe multipartite doit faire le suivi auprès de la composante société civile et entreprise pour l'adoption des mécanismes de désignation et remplacement de leurs délégués conformément au manuel de procédure de chaque composante.</li> </ul>		GMP/CE,SC et entreprises.
	La RDC doit mettre à jour ses règles de gouvernance interne.	Prévue mais non encore réalisée	Le GMP doit faire le plaidoyer auprès du 1 <sup>er</sup> ministre pour obtenir la signature du projet de décret de la loi modifiant le Décret créant et organisant l'ITIE et de persuader la commission en charge d'actualisation du mécanisme de communication de le finaliser et faire adopter les textes.	1 mois	GMP/CE et La commission d'adaptation des mécanismes de communication de l'ITIE-RDC.
	La RDC doit clarifier la pratique des	prévue	Le comité exécutif doit mettre sur pied un barème de	1 mois	GMP/ CE et ST

	indemnités journalières pour assister aux réunions de l'ITIE ou pour tout autre paiement aux membres du groupe multipartite.		paiement des primes pour la participation aux réunions du comité exécutif et autres réunions. Ce barème devra inclure également les autres paiements (hôtel, restauration transport, communication ...).		
Octroi de licences (2.2)	La publication de toutes les informations nécessaires sur les licences ainsi que les transactions intervenues. La tenue du registre des licences. Le décret du premier ministre demande à ce que ces informations soient publiées dans les deux mois	Prévue	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Ministère de mines ainsi que le CAMI doivent publier toutes les informations nécessaires sur les licences ainsi que toutes les transactions intervenues ;</li> <li>- Les entreprises doivent publier les informations de leur octroi de licence.</li> </ul>	15 Aout 2019	Au GMP/CE
Participation de l'Etat (2.6)	Mise à jour des informations du site web	Prévue mais non réalisée	Organiser une séance de travail avec les responsables des EPE et du Ministère de portefeuille pour évaluation de la mise à jour des informations sur le site web des EPE et de l'ITIE	10 Juin 2019	GMP/CE, Ministère de Portefeuille et ST
	Divulguer les informations sur les licences octroyées et transférées	Prévue mais non appliquée	Organiser un atelier d'évaluation des engagements des EPE sur la publication des états financiers.	15 Juin 2019	GMP/C E
	Divulguer les pratiques relationnelles entre	Non prévue	Saisir le Ministre du portefeuille afin de publier les	17 Juin 2019	GMP/C E

	l'Etat et les EPE ainsi que les avances, prêts et garanties y afférents		pratiques régissant les relations entre l'Etat et les EPE. Ainsi instruire les EPE à publier les prêts, avances et garanties.		
	Publier de manière exhaustive, cohérente et fiable les listes des entreprises où l'Etat a des parts	Prévue mais non exhaustive	Demander au CAMI de publier une liste complète des entreprises extractives ayant transformées leurs PR en PE et de demander l'harmonisation entre les données du Ministère du Portefeuille et le CAMI	20 Juin 2019	GMP/CE
Les Transactions des Entreprises publiques (4.5)	Publier les transactions des Entreprises publiques	Prévue mais non réalisée	Organiser un atelier sur la publication de transactions faites par les entreprises publiques	Du 30 au 31 Mai 2019	GMP/CE
Paiements infranationaux (4.6)	Collaborer avec les gouvernements provinciaux sur les paiements en redevances minières	Non prévue	Organiser un atelier avec les gouvernements provinciaux, ETD concernées et la Société civile	5 Juin 2019	GMP/C E
Désagrégations des données (4.7)	Les données financières divulguées sont désagrégées par entreprise individuelle, par entité de l'Etat et par flux de revenus. Les données financières sont désagrégées par projet.	Non prévue	- Demander aux entreprises et régies de commencer à communiquer les données financières de manière désagrégées.	15 août 2019	GMP/CE
La ponctualité des données (4.8)	RAS	Non prévue	- Le Premier Ministre doit signer un arrêté qui contraint les parties	- Au plus tard mi-	- Premier Ministre,

			<p>déclarantes à communiquer à ITIE les informations sur des transactions de leur maisons mères ou entreprises affiliées (Cfr le cas de METALKOL) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accélérer le processus d'intégration de l'ITIE dans le système national.</li> <li>- Pour les données en ligne : limiter la période de publication de leur existence.</li> </ul>	<p>juillet 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au plus tard fin Décembre 2019.</li> </ul>	<p>GMP/CE et ST</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouvernement et CE</li> </ul>
<p>Traçabilité et publication de la rétrocession aux provinces (Transferts infra nations (5.2))</p>	<p>Appliquer la nouvelle loi minière relative à la redevance minière qui est directement payée aux ETD par le titulaire des droits miniers et ou des carrières d'exploitation sur un compte désigné, contrairement aux anciennes dispositions du code minier.</p>	<p>Non prévue</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appliquer l'article 175 de la constitution en ce qui concerne la part de recettes à caractère national allouée aux provinces qui est établi à 40%.</li> <li>- Rencontrer les institutions impliquées dans les transferts infra nationaux (Ministère des finances, provinces et ETD) en de faire un Etat de lieu sur l'application de la loi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au plus tard le 15 Août 2019</li> </ul>	<p>Ministre de finances et CE</p>

			sur la redevance minière.		
Accord et infrastructure de troc (4.5)	Pour renforcer la mise en œuvre, la RDC est encouragé à comprendre tous les aspects des termes des accords de troc infrastructures, et à rendre publique tous les accords contractuels pertinents pour des tels projets	Non prévue	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le groupe multipartite doit faire des plaidoyers auprès de l'institution Présidence de la République, au Gouvernement, à l'Assemblée nationale pour que les informations de ce contrat (La version révisée de ce contrat, annexe et rapport de gestion du projet) soient divulguées dans un délai d'un mois</li> <li>- Avec les informations de ce contrat, le groupe multipartite doit proposer un projet de révision de ce contrat pour rééquilibrer la part de la RDC.</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lors de la publication du rapport ITIE</li> <li>- Avant Décembre 2019</li> </ul>	GMP/CE et ACGT, Ministère des Mines, Ministère du Portefeuille, Ministère des Finances



## CONCLUSION

La validation de la République Démocratique du Congo reste une préoccupation pour la Société civile dans son ensemble et particulièrement les OSC du Lualaba raison pour laquelle ce mémorandum a été produit pour que nos avis et considérations soient entendus et cela dans l'intérêt du processus ITIE en RDC.

Ainsi, les Organisations suivantes ont participées activement à l'analyse et élaboration du présent mémorandum :

1. Action pour la Défense des Droits Humains (ADDH) ;
2. Centre d'Aide Juridico Judiciaire(CAJJ) ;
3. Initiative Bonne Gouvernance et Droits Humains(IBGDH) ;
4. Espoir ONG ;
5. SOS Amis d'OBAMA ;
6. Association de Femmes pour le Développement Communautaire(AFEDECO) ;
7. Commission Justice et Paix (CDJP);
8. Radio Communautaire Libre ;
9. Radio Emergence ;
10. Radio Télévision Wangu ;
11. Nature TV ;
12. Bon Pasteur ;
13. Miroir du Peuple ;